

## Le rôle de la DÉLÉGATION UNIQUE du PERSONNEL (DUP)

### Pour qui ?

- Les élus titulaires et suppléants
- Délégation Unique du Personnel

### Objectifs

- Découvrir le rôle de l'institution ainsi que son organisation
- Connaître et maîtriser son fonctionnement
- Éviter les pièges liés au double rôle

### Programme

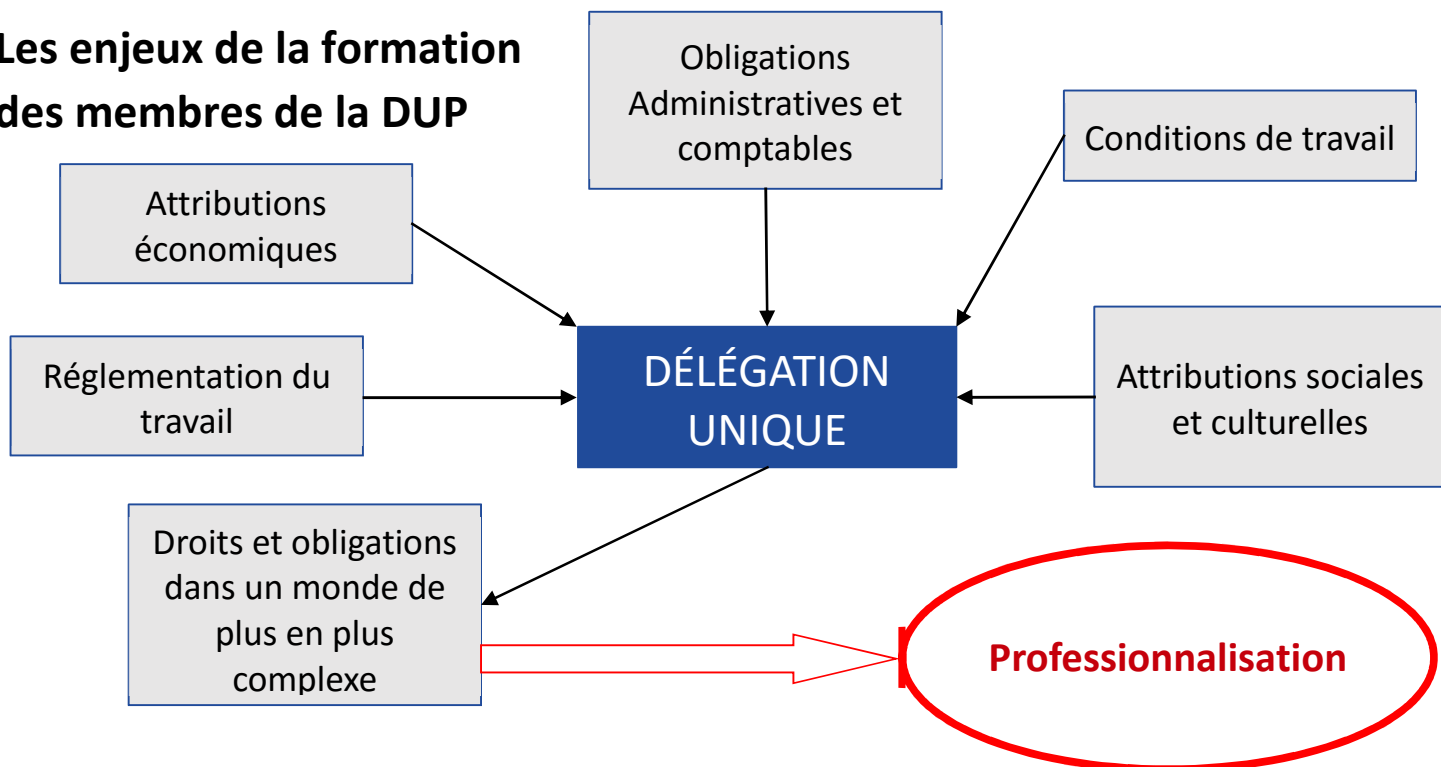
- Les particularités de la DUP
- L'articulation des compétences entre le CE, les DP et le CHSCT
- Les règles de fonctionnement de la DUP
- Les moyens à disposition de la DUP
- Les nouveautés de la loi "Rebsamen" concernant la DUP

Durée : 1 à 2 jours

### Témoignage client :

« Avoir 3 mandats en même temps (CE, DP et CHSCT) n'est pas facile. Cette formation m'a permis de bien comprendre les spécificités de chacun d'entre eux et leur articulation. »

# Les enjeux de la formation des membres de la DUP



Confidentiel

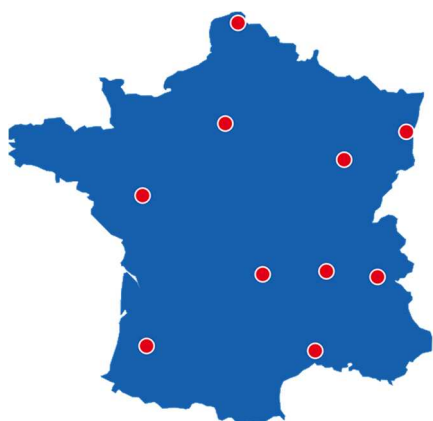
## B. Le cas particulier de la DUP



Modalités de fonctionnement

- Pas de fusion ! CE, DP et CHSCT conservent leurs attributions et règles de fonctionnement propres
- Une réunion tous les 2 mois  
4 réunions doivent porter sur des sujets « CHSCT »
- Un secrétaire et un secrétaire adjoint sont désignés et exercent les fonctions dévolues aux secrétaires du CE et du CHSCT
- Un ordre du jour commun est établi conjointement par l'employeur et le secrétaire et communiqué aux autres membres au moins 8 jours à l'avance.  
Les consultations rendues obligatoires par une disposition légale ou conventionnelle sont inscrites de plein droit
- Les questions communes au CE et au CHSCT peuvent faire l'objet d'un avis unique de la DUP à condition que l'inspecteur du travail ait été prévenu
- Les avis sont rendus dans les délais applicables au CE

## Implantations géographiques



CEOLIS est organisme agréé de formation pour les élus du personnel



[www.groupe-ceolis.fr](http://www.groupe-ceolis.fr)  
[contact@groupe-ceolis.fr](mailto:contact@groupe-ceolis.fr)  
 Tél : 09 67 22 32 35